

Bretteville-sur-Dives

La fermeture d'une classe à Bretteville-sur-Dives : tout n'est pas encore joué

L'ÉVEIL DE LISIEUX | mercredi 21 mars 2018

865 mots



De gauche à droite : Daniel Rouget, Josiane Heyer, Samuel Cardoën, Jacky Marie, Simon Deshayes

Les parents étaient conviés mardi soir 13 mars à une réunion d'échanges sur les perspectives de la rentrée scolaire 2018. À la table de présidence : Alain Morin, délégué départemental Education Nationale, Daniel Rouget, maire de Bretteville, Josiane Hayer adjointe (mairie déléguée de Hiéville) de Saint-Pierre en Auge chargée des affaires scolaires, Samuel Cardoën, inspecteur d'Académie, Jacky Marie, maire de Saint-Pierre, Simon Deshayes instituteur et directeur de l'école.

La direction académique a décidé la fermeture d'une classe pour septembre 2018.

Face aux diminutions d'effectifs, la politique générale de l'Education Nationale est la fermeture des petites écoles avec regroupement des élèves dans les établissements de taille supérieure, sous réserve d'aménagements particuliers dans certains secteurs prioritaires. La fermeture est rarement annoncée d'emblée. Elle est le plus souvent la conséquence d'une réduction de moyens interdisant la poursuite d'activité. C'est ce qui se passe à Bretteville. Avec la fermeture d'une classe sur 3, la réunion vise à démontrer aux parents que l'école ne peut plus fonctionner.

Samuel Cardoën indique « le Calvados perd 800 élèves chaque année sur les 3 prochaines années ». Il ne communique pas la baisse d'effectif prévue sur Bretteville mais il explique que la suppression d'une classe est décidée : « il y aura seulement 2 enfants en grande section de maternelle et 3 en CP, ce qui pose un problème d'absence d'émulation et d'isolement des enfants », et il y a aussi un souci avec la rotation des enseignants.

À la rentrée, l'école se trouverait alors avec deux classes de 4 niveaux.

« L'organisation sera probablement une classe de la petite section de maternelle au CP et une

autre du CE1 au CM2, ce qui ne sera pas simple pour les enseignants. Et ceux-ci, précisément, ne se bousculent pas pour venir, d'où les affectations au dernier moment de jeunes enseignants ». Samuel Deshayes jeune instituteur, s'est vu attribuer la charge de directeur de l'école avec une dérogation vu son âge. L'équipe enseignante a demandé sa mutation pour la rentrée 2018. Et Samuel Cardoën de souligner qu'« après 2 années de renouvellement pédagogique des équipes, sans mémoire de l'école, avec des classes à 4 niveaux, situation unique dans la circonscription de Falaise qui compte 40 écoles, la situation ne sera pas facile... avec la perspective, à la rentrée prochaine, de l'affectation de jeunes enseignants n'ayant pas sollicité ces postes, comme en 2017 ». La réunion se poursuit alors sur thème fermeture de l'école avec les questions de la salle.

Pas de problème de transport, l'agglomération suivra.

Les parents interrogent : « combien d'enfants pour garder la 3e classe » ? Sans réponse, on passe aux questions : « où iraient les enfants », « avec quels transports ? ». « Aucun problème pour les transports » annoncent Jacky Marie et Samuel Cardoën, « l'agglomération suivra » précise Jacky Marie... mais cela dépendra aussi des choix d'école. Les enfants habitent Bretteville, Thieville, Ouville, Vieux-Pont. De Vieux-Pont à l'école de Saint-Marguerite-de-Viette, la réponse transport n'est pas claire.

Parents en colère après leur « avis » recueilli « au débotté ».

Jacky Marie fait alors circuler aux parents une feuille d'émargement sur laquelle ils donnent leur avis. Pour la presse qui ne voit pas la feuille on ne sait pas de quoi il s'agit. Une voix s'élève pour demander un délai de réflexion. Sans réponse, après hésitation, les parents remplissent la feuille. Le résultat donné par Jacky Marie sera de 11 « défavorable » et 6 « ne se prononçant pas ». Cet avis « nominatif » est transmis au DGS de Saint-Pierre, Vincent Joseph, présent à la réunion. Vendredi 16 mars, les parents sont devant l'école et en colère. Ils ont le sentiment de « s'être fait avoir ». Le questionnaire portait sur les classes de 4 niveaux. À mentionner : « Nom, prénom, avis favorable défavorable ou abstention ». Qui pouvait être « pour » ? Ils s'interrogent sur l'utilisation des informations de ce questionnaire et sont choqués qu'à aucun moment, les conditions de maintien de la 3e classe sauvant l'école n'aient été évoquées, ni le passage pour avis devant le CTP (Comité Technique Paritaire).

L'Éducation Nationale ne comptabilise pas les enfants du voyage.

Dans un secteur en quintile 1, (les catégories socio-économiques sont agrégées du quintile 1 au 5, des moins aisés aux plus riches), il serait possible de garder 3 classes avec un effectif autour de 55 élèves. Au-delà d'un effectif potentiel à confirmer, les enfants des gens du voyage, même s'ils sont « sédentarisés », ne sont pas comptabilisés et ils sont huit. Josiane Heyer, présente vendredi 16, explique qu'elle les a fait inscrire à l'école l'année dernière et que la non prise en compte dans les effectifs est une décision du ministère au niveau national. Les enfants étant là presque toute l'année scolaire, ce pourrait être quand même un argument reconnu localement.

Zola écrivait : « les maîtres d'école sont des jardiniers en intelligences humaines ». En 2018, certaines jeunes pousses n'auraient pas droit au jardinier. Où est donc passée l'école de la République ?